

L'Atlas de 1841 numérisé par le Brabant wallon

CHEMINS VICINAUX Une compétence désormais communale

C'est un ouvrage volumineux, impossible à lire sans lunettes, avec un pli au milieu, ce qui rendait sa lecture compliquée. Maintenant, avec cette simple clé USB, que l'on va pouvoir copier, le travail va être amplement facilité. L'on pense à la définition des emprises pour les chantiers ou encore aux litiges entre riverains. Avec, parfois, des sentiers qui se rétrécissent ou qui disparaissent complètement ! Et les communes qui le voudront pourront coupler ces données avec le cadastre, le plan des voiries ou les permis d'urbanisme. »

Les échevins de Villers-la-Ville et de Genappe, Philippe Vanhollebeke (MR) et Christophe Hayet (MR-IC), ne pouvaient, ce mercredi après-midi, que remercier la Province du Brabant wallon pour « le beau cadeau » qui était offert aux 27 communes du Brabant wallon.

D'autant que, depuis le décret wallon du 1^{er} avril 2014, la compétence des voiries vicinales est désormais de la seule charge des communes wallonnes, au même titre que les voiries communales. Jusque-là, toutes les modifications aux sentiers et chemins devaient être validées par des arrê-

tés de la députation permanente, avant 2004, ou du collège provincial par la suite.

C'est sur la base d'une convention du 1^{er} mars 2012 avec la Région wallonne, avec 250.000 euros de subside à la clé, que la Province du Brabant wallon a fait ce travail. Selon le député provincial Marc Bastin (MR), « nous avons quatre ans pour mener à bien cet outil tant attendu par les communes. L'atlas des

« C'est l'outil administratif de base qui localise l'ensemble des chemins »

MARC BASTIN, DÉPUTÉ PROVINCIAL MR

chemins vicinaux, plus communément appelé Atlas de 1841, est l'outil administratif de base qui localise et nomme l'ensemble des chemins et sentiers d'utilité publique, tout en assurant leur protection et leur conservation. Sa numérisation, couplée avec toutes les modifications intervenues depuis, en fait désormais un outil performant ».

C'est un véritable travail de fourni qui aura été entrepris par Vincent Balthazar, Alan Laloux et Nicolas Demaret, du service de gestion des infrastructures et

du patrimoine non bâtis : « *Heureusement, nous disposons d'un exemplaire des atlas des 113 anciennes communes avant fusion en 27 entités (NDLR, la 114^e commune de Noville-sur-Mehaigne étant passé du côté namurois en 1997). Nous avons fait réaliser une photographie de toutes les planches par l'Atelier de l'image. Il a fallu ensuite nettoyer les documents de toutes les taches noires, géoréférencer tous les fichiers grâce à des images satellites et créer un filaire des chemins et sentiers.* »

Concernant les modifications à l'atlas, l'équipe a dû faire face à 3.429 arrêtés, sur la base de 7.717 documents. Autant de papiers qu'il a fallu encoder, avant de créer un polygone d'emprise de chaque modification. Ce plan-là n'est pas encore accessible aux communes, car il nécessite une validation avant partage. Ce sera pour une étape ultérieure, de même que la création d'une plateforme numérique spéciale. Ce sera alors l'occasion pour les communes d'avoir les informations d'autres communes, notamment pour les chemins limitrophes à plusieurs cités. ■

JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE